

**DEPARTEMENT DE L'OISE**

**ARRONDISSEMENT DE CLERMONT**

**CANTON DE SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE**

**COMMUNE DE VENDEUIL-CAPLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de la Commune de VENDEUIL-CAPLY,

- Vu les articles L2211-1, L2213-1 et L2213-6 du Code général des collectivités territoriales,

- Vu le Code pénal

- Vu le Code la Voirie routière

- Vu l'article R 411-1 et R 413-1 du Code de la Route,

- Vu l'organisation de la manifestation Course pédestre dite de la Gallo-Romaine, lieu-dit Les Marmousets, et empruntant des chemins communaux, le samedi 21 septembre 2024 et dimanche 22 septembre 2024

de 6h00 à 23h00.

- Vu la demande formulée par la Communauté de Communes de l'Oise Picarde

- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique.

**ARRETE MUNICIPAL**

**ARTICLE 1 :** Le samedi 21 septembre 2024 de 14h00 à 23h00, la circulation des véhicules sur les voies suivantes se fera à allure modérée (- de 20 km/h) et le stationnement sur les bas-côtés sera prohibé. Liste des voies concernées :

Grande Rue de Vendeuil (uniquement le 22 septembre)

Sentier de la Courelle,

Sentier des Marais

Chemin rural de la Vallée

Chemin rural de Vendeuil à Campremy

Chemin du Bois de Calmont

Chemin rural dit du bois de Bellevue

**ARTICLE 2 :** La voie communale n°5 de Vendeuil à la RD916 sera en sens unique de 9h à 23h les 21 et 22 septembre 2024

La circulation sera interdite de 17h30 à 23h le 21 septembre :

Voie communale 1 de Vendeuil Caply à Tartigny

Chemin rural dit du Bois de Bellevue

Voie communale de Beauvoir à Troussencourt

La rue du Pont

La grande rue de Vendeuil

**ARTICLE 3 :** Les frais de fourniture, de pose et de maintenance de la signalisation temporaire seront à la charge de la Communauté de Communes de l'Oise picarde.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Vendeuil-Caply ainsi qu'en entrée des zones sus mentionnées.

**ARTICLE 5 :** Une ampliation du présent arrêté seront adressées à :

- L'UTD de Saint-Just-En-Chaussée

- Monsieur le Chef de la Brigade de gendarmerie de BRETEUIL.

- La Communauté de Communes de l'Oise picarde

- Le Musée Archéologique de l'Oise

Fait à VENDEUIL-CAPLY, le 05/07/2024

Le Maire,

**Guillaume MENARD**

